

Mon parcours patient

Prélèvement mycologique d'ongle de main

Qu'est-ce qu'un prélèvement mycologique d'ongle ?

Ce prélèvement permet de détecter une infection fongique au niveau des ongles (onychomycose). Le test aide votre médecin à confirmer le diagnostic et orienter le traitement.

Avant votre examen

Votre médecin vous a remis une ordonnance un prélèvement d'ongle de main.



Durée de l'examen : 30 minutes

Prise de rendez-vous

Appelez le centre de prélèvements, l'après-midi, du lundi au vendredi, au ☎ **02 43 43 43 32**.

Un rendez-vous sera fixé en début d'après-midi.

Lieu



Bâtiment Plantagenêt

Suivre le grand couloir : le centre de prélèvements se trouve à gauche, avant les ascenseurs.

À votre arrivée, prenez un ticket « J'ai rendez-vous » à la borne.

Conservez ce ticket après l'enregistrement. Une infirmière vous prendra en charge après l'enregistrement.

Documents à apporter

- ☐ Ordonnance de prélèvement d'ongles
- ☐ Carte vitale
- ☐ Pièce d'identité
- ☐ Carte de mutuelle
- ☐ Ordonnances des traitements en cours

Conditions pour réaliser le prélèvement



Laver la zone à prélever le jour de l'examen avec du savon et rincer à l'eau.



- Ne pas se couper les ongles pendant 15 jours/ 1 mois
En cas de pousse lente, garder 0.5 cm de longueur

- Ne pas faire de pédicure



Ne pas avoir de traitement antifongique

Si traitement antifongique en cours :

- Arrêt 3 mois avant le rdv pour un traitement oral et solutions filmogènes (vernis, huile essentielle de tea-tree).
- Arrêt 15 jours avant le rdv si traitement local (crème, poudre, pommade).



Arrêter les vernis colorés

Déroulement de l'examen

- 1 Installation en salle
- 2 Questionnaire rapide sur vos antécédents
- 3 Prélèvement par grattage avec curette sur un ou plusieurs ongles



Vous repartez sans passer par les secrétaires